

Le Maire
Vice-Président départemental
Conseiller Communautaire
Christophe CHARLES

Monsieur Thierry KOVACS
Président de Vienne Condrieu Agglomération
Espace Saint Germain Bâtiment Antarès
30 avenue Général Leclerc
38200 VIENNE

Objet : Délégation de droit de
préemption - DIA0382152210018

Luzinay, le 5 mai 2022

Monsieur le Président,

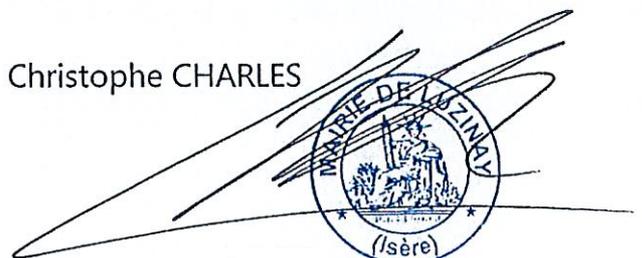
Par la présente les élus de la commune de Luzinay et moi-même demandons à exercer notre délégation de droit de préemption sur la vente de la **parcelle B1599** du territoire communal.

Cette cession signalée le 21 avril 2022 par la Déclaration d'Intention d'Aliéner numérotée **DIA0382152210018** permet à la commune de concrétiser un projet d'aménagement de maison des seniors et d'une halle couverte et nous ne pouvons dès lors faire l'impasse sur cette acquisition.

Ce sera EPORA, établissement public foncier, partenaire des territoires, qui préemptera pour la commune de Luzinay. Une convention tripartite sera à signer pour ce portage en veille foncière, d'une durée de 4 ans. Nous serons par ailleurs accompagnés par le CAUE de l'Isère (Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Christophe CHARLES



MAIRIE DE LUZINAY
(Isère)